



**Séminaire sous régional sur la nouvelle flambée des
prix des produits alimentaires en Afrique Centrale**

Rapport général

Hôtel Méridien Ré Ndama
Libreville, du 30 au 31 mai 2011

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	0
LISTE DES ABREVIATIONS	1
I. INTRODUCTION	2
II. DEROULEMENT DES TRAVAUX	2
2.1 DIFFERENTES PRESENTATIONS	3
2.2 ECHANGE SUR LES THEMES PRESENTES	4
2.3 LA SITUATION DANS LES PAYS MEMBRE	5
2.4 TRAVAUX EN COMMISSIONS ET SEANCE PLENIERE	7
2.5 DISCUSSIONS DU PANEL DES BAILLEURS	11
3. RECOMMANDATIONS	11
3.1 AUX ETATS MEMBRES	11
3.2 A LA CEEAC	12
3.3 A LA FAO	12
3.4 AUX PARTICIPANTS	12
4. CONCLUSION	12
4.1 L'ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE	12
4.2 CEREMONIE DE CLOTURE	12

Annexe 1 : Discours du représentant de la CEEAC

Annexe 2 : Discours d'ouverture du Coordonnateur de la FAO

Annexe 4 : Liste global des participants

LISTE DES ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CCI	Contribution communautaire d'intégration
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ISFP	Initiative contre la Flambée des prix des produits agricoles
PAC	Politique Agricole
PDDAA	Programme Détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole)
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PRSA	Programme Régional de Sécurité Alim
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SMIAR	Système Mondial d'Information et d'Alerte rapide
TCP	Programme de Coopération Technique

I. Introduction

Du 30 au 31 mai 2011, s'est tenu à l'Hôtel Le Méridien RE-NDAMA de Libreville, un séminaire sous régional sur la nouvelle flambée des prix des produits alimentaires en Afrique Centrale conjointement organisé par la FAO et la CEEAC.

Ont pris part à cette rencontre, le Coordonnateur du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale, le représentant du Secrétaire Général de la CEEAC empêché, le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement rural du Gabon empêché, le représentant de la BAD, l'ambassade du Japon et du Congo, deux fonctionnaires de la FAO venus du Rome en plus de ceux basés au bureau de Libreville, et les représentants des ministères des finances, du commerce et de l'agriculture des pays membres de la CEEAC (voir la liste des participants en annexe). Les travaux du séminaire se sont déroulés sur deux jours.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur THIOMBIANO Lamourdia qui a prononcé un discours situant la portée du séminaire face aux enjeux de la sécurité alimentaire. Il a fait une brève présentation sur la flambée des prix dans la sous-région, il a précisé que nous vivons l'époque où l'accroissement de la production alimentaire revêt plus que jamais un caractère de souveraineté pour les pays. Investir massivement dans l'agriculture, va permettre aux Etats de faire face aux chocs actuels et futurs. Il a également souligné l'importance majeure de l'évènement qui nous réunit, et précisé que ce séminaire est l'occasion de regarder ensemble les mesures prises par pays face à la nouvelle flambée des prix. Ces mesures conduiront vers des choix porteurs pour les pays qui importent de 40 à 80 % leurs denrées alimentaires.

Monsieur Joël BEASSEM, Coordonnateur PRSA-CEEAC, représentant le Secrétaire Général de la CEEAC a également prononcé discours dans lequel il définit les objectifs assignés à la CEEAC dans le domaine agricole, il a présenté les initiatives majeures prises avec l'appui de la FAO, à savoir la validation du Programme Régional de Sécurité Alimentaire-Afrique Centrale (PRSA-AC) issu de la fusion des deux PRSA, celui de la CEMAC et celui de la CEEAC, l'élaboration de la politique commune (PAC-CEEAC) et l'appui à la mise en œuvre du PDDAA en Afrique centrale. Il a ensuite décliné les importantes mesures nationales et régionales prises à Kinshasa en RDC pendant la concertation régionale ministérielle lors de la crise alimentaire de 2007-2008. L'état d'avancement de la mise en œuvre de ces mesures a été donné plus loin dans ce rapport.

II. Déroulement des travaux

Après la cérémonie d'ouverture, et la présentation des participants, le Fonctionnaire sous-régional chargé des politiques agricoles, Madame Odile ANGORAN dans ses propos introductifs a rappelé les objectifs du séminaire qui sont d'examiner la volatilité des prix qui tend à être récurrent et d'analyser de façon critique les possibilités qui s'offrent à l'Afrique Centrale pour insuffler un élan à la production agricole, surtout vivrière et réduire les importations alimentaires. Elle a souhaité qu'au sortir de ces travaux, des propositions concrètes, viables et durables soient adoptées au vue des mesures prises par pays.

2.1 Différentes présentations

2.1.1 Les Prix internationaux des produits alimentaires: situation et perspectives

Cette présentation a été faite par Monsieur Jean Senahoun de ESA de la FAO.

Elle a porté essentiellement sur:

- le niveau actuel des prix sur le marché international. Les graphiques ont démontré clairement l'évolution des prix par rapport à la demande des produits (le blé, le riz, les céréales secondaires);
- les principales raisons de la hausse et de la volatilité des prix sont: les chocs climatiques dans certains pays (Russie, Ukraine, Australie, etc.), la dépendance à l'égard de nouvelles régions d'exportation, les restrictions commerciales, la baisse des stocks, la demande plus élevée (bio-carburant), la dépréciation du dollar américain et l'augmentation du prix du carburant
- les Perspectives, en précisant que l'évolution des prix les prochains mois dépendront de plusieurs facteurs, à savoir :
 - le niveau des récoltes de 2011 (très difficile à prévoir pour le moment);
 - la levée ou la continuation des restrictions à l'exportation (Russie, Ukraine);
 - l'instabilité politique en Afrique du Nord et Moyen-Orient;
 - d'autres facteurs: prix carburant, croissance économique, la situation au Japon, etc.

2.1.2 Présentation de l'outil d'analyse des prix des produits alimentaires: le SMIAR -FAO

L'exposé sur l'introduction de l'outil pour l'analyse des prix s'est fait par Monsieur Jean Senahoun.

Cet outil a été créé sous l'initiative sur la flambée des prix des aliments (ISFP) dans le but d'assister la surveillance et l'analyse des prix des aliments dans les pays en voie de développement. Une version améliorée a été lancée en avril 2011. Il permet l'analyse des prix des denrées alimentaires (céréales, légumes secs et viandes), les prix mensuels de vente au détail et en gros, et les marchés sélectionnés dans chaque pays. Il facilite la recherche et traite rapidement l'information.

2.1.3 Présentation de la structure des prix des denrées alimentaires en Afrique Centrale (exemple du Gabon)

Elle a été faite par Madame Mireille Boungouindzi. Elle a montré les composantes des prix des denrées alimentaires (produits importés, produits locaux transformés ou non), et les deux circuits de commercialisation (circuits formel et informel) au Gabon.

2.1.4 Les mesures régionales et nationales prises par la CEEAC

Dr Joël BEASSEM, Coordonnateur PRSA-CEEAC a rappelé les mesures prises lors de la Concertation Régionale sur la crise alimentaire, à Kinshasa, les 28 et 29 Juillet 2008 (Mesures nationales et Mesures régionales).

Au niveau des pays il est préconisé:

- La mise en œuvre des Déclarations de Maputo (2003) et Abuja(2006);
- Appui technique et financier aux Organisations Paysannes (OP);

- Dotation spéciale d'au moins 200.000 USD par pays, comme premier apport pour la création du Fonds spécial régional de développement agricole (FSRDA –CEEAC)
- Mise en œuvre par chaque Etat de mécanismes de stockage et de distribution des denrées alimentaires
- Réflexion sur le développement d'un secteur privé agricole régional;
- Mise en place des programmes agricoles incitatifs pour encourager le retour des jeunes à la terre;

Au plan Régional :

- Finalisation, adoption et mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) et actualisation du Programme Régional de la Sécurité Alimentaire (PRSA);
- Mise en place d'un marché régional pour les intrants;
- Elimination des barrières tarifaires et non tarifaires aux fins d'intensifier les échanges intra communautaires,

2.1.5 La présentation des actions politiques et programmatiques en réponse aux prix élevés des denrées alimentaires

Elle s'est faite par madame Coumba Dieng, du Service d'Appui aux politiques de la FAO. Elle a présenté le fruit du travail de suivi des politiques que la FAO a initié pendant la hausse des prix de 2007/2008. Sa présentation s'est focalisée sur les mesures et politiques, leurs effets et les précautions à prendre. Quelques exemples de politiques et mesures adoptées ont été montrées pour illustrer et éveiller le débat. Ces actions politiques visent trois objectifs:

1. Protéger les consommateurs en réduisant la transmission des prix sur le marché mondial aux marchés intérieurs;
2. Faciliter l'accès à la nourriture pour les consommateurs; et
3. Accroître la production alimentaire.

2.2 Echange sur les thèmes présentés

A la suite des différentes présentations, un débat a été ouvert. En substance, les échanges ont tourné autour des points suivants:

- les points de divergence et de similitude entre les deux crises;
- les mesures prises par les pays pour faire face aux crises à l'informel;
- la valorisation des produits locaux (banane, tubercules, etc.);
- la défaillance des systèmes d'information, manque des statistiques agricoles;
- les pertes post-récolte qui conduisent à l'augmentation des prix;
- le non respect des engagements pris à Maputo (2003), Abuja (2006) et Kinshasa (2008);
- la fiscalité des denrées alimentaires;
- les infrastructures et la recherche agricoles;
- la souveraineté des Etats face aux investisseurs qui achètent ou louent les terres.

De ce débat, il ressort que l'agriculture doit avoir une place importante dans la stratégie des Gouvernements. Du point de vue économique et stratégique, il est très important que les pays de la sous-région investissent dans l'agriculture pour anticiper les phénomènes.

2.3 La situation dans les pays membre

Le Tchad

a) Les causes de la flambée des prix des produits alimentaires sont de deux ordres:

- ◆ les causes exogènes (hausse des prix des matières premières, utilisations des produits agricoles comme biocarburants, aléas climatiques, problèmes démographiques, spéculations...);
- ◆ les causes endogènes (faible niveau de stock privé et publique, spéculations et usures par le commerçants, coûts très élevés de transport, barrières et tracasseries administratives, faux frais, accueil des réfugiés et des humanitaires, conflits agriculteurs-éleveurs, insécurité, utilisation du riz dans la fabrication de la bière, aléas climatiques, insuffisance d'appui au monde rural...).

b) Les mesures prises par le Tchad dans le cadre de la lutte contre la cherté de vie de 2008 à nos jours sont variées, il s'agit entre autres de:

- ◆ la mise en place des structures de suivi et de contrôle (comité inter ministériel, secrétariat général à la cherté de vie...);
- ◆ le plafonnement des prix des produits alimentaires de base importés (Sucre, riz, huile, farine de froment, pâtes alimentaires, lait en poudre...);
- ◆ la Suspension des droits et taxes à l'importation sur les produits alimentaires ci-haut cités et de première nécessité;
- ◆ la subvention à l'Office national de la sécurité alimentaire (augmentation des capacités de stockage) et au Programme national de la sécurité alimentaire (subvention des intrants agricoles, mécanisation, maîtrise de l'eau, labour gratuit...). L'impact de ses mesures et des conditions climatiques favorables ont permis d'augmenter considérablement la production 2010/2011;
- ◆ les mesures d'interdiction par moment sur les exportations des certaines produits (arachide, sésame, oignon et de l'ail);
- ◆ la suppression de toutes les barrières de contrôle à l'intérieur du pays (police, douanes...);
- ◆ la révision des valeurs mercuriales à l'exportation des animaux vivants (chevaux de course, chameaux, bœuf, mouton...);
- ◆ la suppression de toutes les taxes sur le bétail et autres produits (faux frais) dans les marchés locaux ;
- ◆ la mobilisation de l'aide alimentaire (100 000 tonnes).

Le poids des produits importés dans le panier 23 % et les produits locaux 77 %. Malgré ses mesures couteuses, les prix sont toujours relativement élevés.

Le Gabon

Le pays importe 80% des denrées alimentaires. La hausse des prix sur le plan international se répercute au plan national. Pour y faire face, les mesures prises sont conjoncturelles, à savoir:

- ◆ la mise en place d'un comité de lutte contre la vie chère afin de maintenir le pouvoir d'achat des populations;
- ◆ la réduction des taux de TVA et douanes sur les produits de première nécessité;
- ◆ la subvention du riz et de la farine de blé; subvention du carburant;
- ◆ l'augmentation du budget du ministère de l'Agriculture;

- ◆ le renforcement du contrôle de prix sur les principales denrées alimentaires.

La RCA

Plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement à travers son ministère du commerce (par un arrêté en date du 27 février 2010), à savoir:

- ◆ la réduction du taux de TVA sur la farine, le lait, et les produits congelés;
- ◆ la réduction des droits de douanes sur certains produits de première nécessité comme l'huile raffinée 25%, les poissons congelés 15%, la farine de blé 0%;
- ◆ l'institution de 30 pays surveillés, dont les prix sont homologués;
- ◆ la suppression des barrières à l'intérieur du pays (réflexion sur la mise en place d'une commission de régularisations des produits alimentaires).

La RDC

Face à la détérioration de la situation de la sécurité alimentaire, face à la crise, le gouvernement tente de mettre en place une série de mesures fiscales et non fiscales.

Les mesures fiscales sont:

- ◆ L'exonération des produits alimentaires importés par une baisse des taxes à l'importation (réduire de 50% sur 12 mois le taux de douanes sur les produits de grande consommation tels que le sucre, le poulet, la viande, exemptés le blé et la farine de blé, renforcer le mécanisme de contrôle des prix, mise sur pied les mécanismes de contrôle de stocks en vue d'éviter la spéculation et la réexportation
- ◆ L'exonération des intrants agricoles importés par une baisse des taxes de 50% à l'importation;

Les mesures fiscales sont:

- ◆ L'affectation en province de 3200 agronomes et médecins vétérinaires en surnombre basés à Kinshasa;
- ◆ Renforcement des capacités des encadreurs et producteurs par acquisition et distributions d'intrants agricoles, de pêche, et d'élevage;
- ◆ Mise en place des pharmacies vétérinaires dans 11 provinces;
- ◆ Relance du domaine Agro Pastoral Industriel de la N'sele, mais aussi son extension en province pour offrir localement du poulet à tous les Congolais.

Le Congo Brazzaville

Les mesures prises sont fiscales et réglementaires:

- ◆ Le budget du ministère de l'Agriculture passe de 4 à 38 milliard pour favoriser la mise en œuvre de certains projets;
- ◆ Introduction des villages agricoles pour ramener les jeunes vers l'agriculture et réduire l'exode rural;
- ◆ Mise en place du guichet unique en vue de réduire les coûts portuaires;
- ◆ Création d'une caisse de stabilisation pour amortir les chocs de prix.

Le Burundi

A cause de la guerre, la crise date 1993, mais s'est accentuée en 2008. Pour y faire face, le gouvernement à décider de:

- ◆ encourager les importations, en diminuant les frais de douanes, tarif zéro pour certains produits de première nécessité;
- ◆ vulgariser les techniques agricoles modernes par l'instauration des moniteurs agricoles sur place;
- ◆ renforcement des capacités des producteurs par acquisition d'intrant agricoles (FAO).

2.4 Travaux en commissions et séance plénière

Trois groupes ont été mise en place. Les travaux en commissions ont essentiellement porté sur les termes de référence suivants :

Quelles mesures envisagées (chacune avec ses pour et contre) aujourd'hui au vu de l'expérience de 2007/2008 pour atténuer d'éventuelles flambées de prix dans le future? Examiner les options de la production, la commercialisation, le contrôle des prix et la fiscalité.

Groupe 1

Cette commission était composée comme suit:

- Président : Michel KOUNGA
- Rapporteur 1: Abdoulaye Bah
- Rapporteur 2: Emmanuel EYEGHE NZE

Après examen, les différentes recommandations sur les points suivants ont été formulées :

N°	Mesures	Action	Force/Faiblesses
1	Accroître l'investissement dans le secteur agricole (déclaration des Maputo)	1- Mise en place d'un système Financement adapté ; 2- appuis aux coopératives agricoles ; 3- appuis non financiers aux acteurs agricoles, créer et accroître les infrastructures de stockages de conditionnement ; 4- agro-industries et cultures diversifiées 5- Spécialisation des pays membres en fonction des avantages comparatifs 6- Création des conditions de vie attractives dans le monde rural (Investir dans les infrastructures de base)	10 % du budget limitative, tenir plutôt de l'évaluation financière des projets. Risques de produire la même produit dans plusieurs Réduit l'exode rural, lutte contre le chômage des jeunes ruraux
2	Prendre des mesures et stratégies concertées définies dans le cadre de la CEEAC	Signatures de charte PDDAA, élaboration d'un PNIA...convocation d'une table	Procédures laborieuses; faiblesse des capacités des structures nationales à élaborer

		ronde des bailleurs	des programmes stratégiques
3	Commercialisation	<ol style="list-style-type: none"> 1- Réduire le circuit de distribution des produits (création des coopératives agricoles) ; 2- Intégration des marchés nationaux et sous régionaux (mise des systèmes de communication et d'information ; 3- L'instauration d'une gestion innovante des importations apte à bousculer les rentes de situation (poids de l'oligopole des importateurs) en suscitant les nombres des intervenants et l'accroissement des volumes des importations ; 4- Suppression des contrats d'exclusivité sur certains produits ; 5- 	Prend du temps à être mis en place
3	Contrôle des prix et fiscalité	<ol style="list-style-type: none"> 1- Exigé et vulgariser l'usage des instruments de poids et mesures dans vente au détail pour établir l'équité dans les transactions ; 2- Renforcement de mécanisme de contrôle des prix conformément aux dispositions légales et réglementaires, la mise sur pieds mécanismes contrôle de stocks en vue d'éviter la spéculation et la réexportation ; 3- Mettre sur pieds des équipes pluridisciplinaires d'inspection ; 4- Systématiser l'affichage des prix et renforcer les mesures de contrôle des normes de qualité ; 5- Réduction du tarif extérieur commun ; 6- Exonération des taxes sur les équipements et des intrants agricole ; 7- Eliminer la parafiscalité et toutes les autres taxes 	<p>Contraire à la vision libérale dans certains pays</p> <p>Impacts négatif (du moins court terme) sur les ressources budgétaires</p>

Groupe 2

Ce groupe était composée comme suit:

- Président : Daniel KOSSE
- Rapporteur 1: Alfred EYI BEYEME
- Rapporteur 2: Antoine MUYAYA

Les travaux ont aboutis sur les mesures suivantes:

Face à la crise en 2007/2008, quelles ont été les mesures prises par les Etats pour juguler la flambée des prix des produits alimentaires?

Production	Commercialisation	Contrôle des prix	Fiscalité
-la signature des accords de Maputo en 2003 pour le financement de l'agriculture a hauteur de 10% des budgets des Etats. -dotation par certains pays des matériels agricoles - fourniture et subvention des intrants -adoption par certains pays des lois en faveur du secteur agricole -élaboration des projets d'appui et d'encadrement des organisations paysannes	-l'identification des produits de première nécessité -la gestion et la disponibilité des stocks privés et publics -	-la subvention par l'Etat de certains produits sensibles(le carburant, la farine de blé l'huile le lait, le sucre etc.) -le renforcement des entités administratives chargées du contrôle des prix et du respect du libre jeu de la concurrence (inspection des affaires économiques, la direction générale de la concurrence et de la consommation, les contrôleurs des prix)	-allègements fiscaux temporaires aux profits des importateurs -rationalisation des procédures et autres formalités douanières relatives aux importations des denrées alimentaires -l'exonération des droits de douanes et de la TVA et autres taxes sur les produits alimentaires de première nécessité - la suppression de la parafiscalité et autres faux frais

Toutes ces initiatives ont eu pour effet immédiat de calmer la grogne sociale et de stabiliser un temps soit peu les prix. Mais, des manquements ont été constatés au niveau du suivi permanent et de l'évaluation de l'impact en faveur des populations les plus vulnérables par les autorités.

PERSPECTIVES

PRODUCTION	COMMERCIALISATION	CONTROL E DES PRIX	FISCALITE
-application effective des accords de MAPUTO pour doter le secteur agricole de financements suffisants -lutter contre les couts de production très élevés -favoriser la recherche scientifique et la formation des personnels d'encadrement -renforcer les capacités des producteurs -élaboration et adoption des lois portant réglementation du secteur agricole -la mise en synergie des principaux acteurs intervenants dans le secteur agricole (agriculture, commerce, finances, enseignement supérieur)	-création de magasins de référence ou de régulation de prix pour réduire les effets des intermédiaires -organisations des marchés et des circuits de distribution -constitution des stocks régionaux de sécurité alimentaires pour faire face aux variations interannuelles des prix -la capacité d'intervention durable des services spécialisés -favoriser la libre circulation des produits agro-alimentaires	- homologation par une entité administrative des barèmes des prix. -étiquetage et affichages de prix pour éviter la spéculation	-réduction des taxes sur les intrants agricoles en vue de favoriser a moyen et long terme la politique agricole -adoption par les gouvernements d'une fiscalité de proximité et attractive dans le secteur agricole

etc.) -sensibilisation de la population paysanne et des jeunes au travail de la terre. -dépolitisation du secteur agricole par l'élaboration des programmes de pôles de développement en fonction des vocations des régions et des sols cultivables -financement par le gouvernement des activités agro-sylvo-pastorales -la promotion et la valorisation des produits locaux -mise en place obligatoire par les gouvernements des banques a vocation agricole et des fonds de soutien aux ONG	(désenclavement des zones de production, facilitations administratives, harmonisation des règles et des normes a l'installation des entreprises à caractère agricole		
---	--	--	--

CONCLUSION

Pour l'effectivité des mesures proposées, les gouvernements de nos Etats doivent d'une part, avoir une attitude proactive face au phénomène de la flambée des prix et d'autre part faire du secteur agricole une priorité des priorités de leurs actions.

Groupe 3

Cette commission était composée comme suit:

- Président : Nicole EVOUNG
- Rapporteur 1: Jean Gervais MISSIE
- Rapporteur 2: Dieng COUMBA

Les travaux ont aboutis sur les mesures suivantes:

	EFFETS ATTENDUS
PRODUCTION	
Définir orientations Politiques et des stratégies agricoles	Augmentation des productions,
Evaluation de la demande et de l'offre	baisse des prix des produits alimentaires
Identification des facteurs de production: intrants (semences, produits phytosanitaires, outillages agricoles, etc.)	sécurité alimentaire, amélioration de l'état nutritionnel, augmentation des revenus des producteurs, diminution de la pauvreté, amélioration des conditions de vie de la population, stabilité sociale,
INVESTISSEMENTS: Infrastructures de production, commercialization, transformation	
Renforcement des capacités techniques et institutionnelles	
Facilitation de l'accès au crédit	
Mise en place de mesures incitatives	
Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable a l'investissement	
COMMERCIALISATION	
Rendre opérationnelle la libre circulation des personnes & des biens dans la sous-région	Disponibilité des denrées alimentaires
Limitier les pertes post-récolte par: La transformation locale des produits, et la construction des infrastructures	accroissement des échanges inter-pays, baisse des coûts des produits alimentaires,
Faciliter/priviligier les échanges inter-états	
CONTRÔLE DES PRIX & FISCALITÉ	
Mise en place des observatoires autonomes de contrôle des prix au niveau des pays	Stabilité des prix des denrées alimentaires, amélioration du panier de la ménagère,
Mise en réseau des observatoires	Amélioration du pouvoir d'achat,
Adapter les mesures fiscales à la conjoncture	
Mise en application des mesures fiscales harmonisées au sein de l'espace économique régional	

2.5 Discussions du Panel des bailleurs

La CEEAC

Il y a des actions qui sont menées vers les états et d'autres vers la communauté sous-régional. Pour la construction de l'espace sous-régional les pays membres doivent s'engager dans la mise en œuvre du PDDAA. Ils doivent soutenir les politiques d'encouragement des produits locaux, désenclaver les zones de production et faire un effort au niveau de la mécanisation.

La BAD

L'agriculture est négligée par rapport aux autres secteurs. La BAD a comme objectif de réduire la pauvreté. La flambée des prix de 2007/2008 l'a préoccupée. Pour réagir, elle a organisé une conférence à Tunis en 2008 dont l'objectif était de répondre en urgence à la crise. En juillet le conseil d'administration a mis en place une politique de réponse d'urgence qui consistait en l'appui des agriculteurs par l'achat des semences, l'appui des productions locales, et l'assouplissement des mécanismes d'octroi rapide des fonds.

Au Gabon, elle appuie 2 projets: (i) le projet d'appui à l'amélioration des infrastructures (34 milliards (en appui au projet FIDA en cours) et (ii) le projet de culture du riz (gouvernement gabonais avec 40 millions pour les études de faisabilité)

La FAO

La FAO appuie les pays à travers le PDDAA, les Programmes Nationaux de Sécurité Alimentaire; les Programme Régionaux de Sécurité Alimentaire et le Renforcement des capacités nationales.

3. Recommandations

3.1 Aux Etats membres

- 1- De respecter les différents engagements pris (Déclaration de Maputo 2003 qui demande d'affecter au moins 10 % des budgets nationaux au secteur agricole afin d'atteindre au moins 6 % de croissance annuelle moyenne et la Déclaration d'Abuja 2006 sur les engrais);
- 2- De mettre en œuvre les mesures prises à l'issue de la Concertation ministérielle sur la crise alimentaire tenue à Kinshasa les 28 et 29 juillet 2008;
- 3- De renforcer fortement les capacités des structures en charge des statistiques agricoles et favoriser la recherche agricole;
- 4- D'accélérer le processus devant aboutir à la signature du Pacte PDDAA (Programme Détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique) du NEPAD et préparer les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole et de SA (PNIASA);
- 5- De mettre en place des politiques et des stratégies de développement agricole et rurale y compris le cadre législatif et réglementaire;
- 6- De promouvoir la fabrication locale / régionale du matériel agricole, et des semences et des intrants;
- 7- D'améliorer les infrastructures de transports et de stockages au profit des zones rurales de production;
- 8- De promouvoir et de valoriser les produits locaux (produits d'élevage et de pêche, banane, racines, tubercules, cultures maraichères et produits forestiers non ligneux etc.);

- 9- De rendre opérationnelle la libre circulation des biens et l'accès au marché intra-communautaire;
- 10- De lutter contre des situations d'exclusivité et d'oligopole;
- 11- D'homologuer les barèmes des prix et de veiller à l'étiquetage et l'affichage des prix;
- 12- De vulgariser l'usage des instruments de poids et des mesures dans la vente au détail;
- 13- D'exonérer les taxes sur les équipements et intrants agricoles;
- 14- De lutter contre la parafiscalité;
- 15- De respecter les engagements concernant le mécanisme de financement communautaire de la CEEAC (Contribution communautaire d'intégration CCD);
- 16- De prendre en compte les directives du guide pour l'action à l'intention des pays confrontés à la flambée des prix des denrées alimentaires.

3.2 A la CEEAC

- 1- D'appuyer davantage les politiques d'intégration régionales et de renforcement des capacités institutionnelles des Etats;
- 2- De mobiliser des financements nécessaires à la mise en œuvre des politiques;
- 3- De veiller à la mise en œuvre effective du PDDAA aux niveaux national et régional (Pacte PDDAA régional et Programme Régional d'Investissement Agricole -PRIA).

3.3 A la FAO

- 1- De poursuivre les appuis techniques et financiers à la CEEAC, aux Etats membres et aux groupements professionnels agricoles dans la conception et la mise en œuvre de leurs programmes respectifs;
- 2- D'appuyer la CEEAC dans la mise en place d'un système régional d'information sur la Sécurité Alimentaire (SRISA).

3.4 Aux participants

D'assurer une large vulgarisation du contenu de la présente feuille de route et de soutenir la mise en œuvre des différents engagements par leurs ministères respectifs.

4. Conclusion

4.1 L'adoption de la feuille de route

La lecture des recommandations a été faite par Monsieur Alfred EYI BEYEME. Au terme de cette lecture, la feuille de route a été adoptée par acclamation après intégration des amendements proposés par les participants.

4.2 Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par deux événements: l'allocution du Coordonnateur PRSA-CEEAC, représentant le Secrétaire Général de la CEEAC empêché et l'allocution de clôture du Fonctionnaire sous-régional chargé des politiques agricoles, Madame Odile ANGORAN.

Dans son propos, le Coordonnateur PRSA-CEEAC s'est réjoui des conclusions auxquelles sont parvenues les participants parce qu'elles obéissent aux souhaits formulés dans son allocution d'ouverture.

Il a ensuite souhaité que la synergie qui a été enclenchée lors de ce séminaire soit développée davantage dans les pays respectifs.

Enfin, il a souhaité un bon retour à tous les participants.

Madame ANGORAN était satisfaite de voir que les Etats ne se sont pas limités qu'aux mesures d'urgence, que les participants connaissaient le sujet et que les institutions telles que la BAD étaient prêt à apporter leur aide.

Avant de conclure, elle a tenu à remercier et à encourager les partenaires, notamment la CEEAC, et l'ensemble des participants.

Les travaux se sont déroulés dans un climat de sérénité. Au terme de ces derniers, les participants, se sont félicités du travail abattu. Le séminaire a pris fin à 17h 30 mn.

Fait à Libreville, le 30 juin 2011

Annexe 1:

Discours du représentant du Secrétaire Général de la CEEAC

Annexe 2 :

Discours d'ouverture du Coordonnateur, représentant de la FAO

Annexe 3 :

Liste global des participants

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Institution	Fonction	Contacts	E-mail
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					

N°	Noms et Prénoms	Institution	Fonction	Contacts	E-mail
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					

